

COMPTE RENDUS — BOEKBESPREKINGEN  
BOOK REVIEWS

ABLA, Walid, *Les conditions de recevabilité de la requête devant les tribunaux administratifs de l'O.N.U. et de l'O.I.T.*, Éd. Pedone, Paris, 1991, 296 p.

Cet ouvrage aborde une partie de la jurisprudence internationale qui, bien qu'ayant trait à un domaine assez restreint, n'en présente pas moins un intérêt particulier.

Cela permet d'observer le rôle du T.A.N.U. et du T.A.O.I.T., juridictions d'attribution à la fois administratives et internationales, dans le règlement des litiges issus de la relation d'emploi entre les organisations internationales et leurs fonctionnaires.

Après avoir rappelé le caractère consensuel de ces tribunaux, l'auteur examine, à travers trois parties, les conditions de recevabilité de la requête relatives au requérant, à l'acte attaqué et aux formes et délais.

Si l'on note que cette jurisprudence, par de nombreux aspects, s'inspire de celle du Conseil d'État français, nous voudrions nous arrêter sur une spécificité de l'article 7 § 3 du statut du T.A.N.U. qui traite de la requête futile, dont le but est d'écarter les requêtes d'importance minimale ou vexatoire qui pourraient être portées devant le tribunal. Après avoir évoqué l'historique des origines de cette requête, l'auteur décrit les résistances à ce mécanisme souvent considéré comme une entrave à l'action du requérant et que la jurisprudence elle-même tente de réformer, en assimilant le terme « futile » avec « ce qui est dénué de tout fondement ».

Ce travail, basé sur une documentation très riche, traite avec finesse et clarté de toutes les subtilités d'une jurisprudence fort instructive même pour les « non-fonctionnaires » des Nations Unies.

Ch. ROLLAND.

BETHLEHEM, D.L. (Ed.), *The Kuwait Crisis : Sanctions and their Economic Consequences*, Cambridge International Documents Series, vol. II, Research Center for International Law, University of Cambridge, Cambridge, Grotius Publications, XIV et 989 p.

L'ouvrage constitue la suite du recueil de documents consacrés à la crise du Golfe que nous avons commenté dans le précédent numéro de cette *Revue* (pp. 583-584). Ce que nous en disions alors reste valable pour ce deuxième volume.

Celui-ci, après avoir reproduit une documentation de base (extraits de la Charte, résolutions du Conseil de sécurité, mesures nationales d'application communiquées aux Nations Unies prises par 137 États ..), reprend une série de textes relatifs à l'application de l'article 50 de la Charte, en vertu duquel tout État « en présence de difficultés économiques particulières » dues à l'exécution de mesures coercitives prises par le Conseil de sécurité est autorisé à consulter celui-ci. On apprendra ainsi que 21 États ont envoyé une lettre au président du Conseil de sécurité, ou au Secrétaire général, en application de cette disposition. Les réponses

formulées sont également reproduites, et consistent souvent en une reconnaissance des difficultés occasionnées par les mesures coercitives et en la formulation de recommandations aux institutions spécialisées d'accentuer les programmes d'aide en faveur de l'État touché. Ce matériel ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui envisageaient la mise en oeuvre d'un embargo comme une alternative crédible au recours à la force. L'ouvrage se termine par un relevé des travaux du Comité chargé de l'application des sanctions.

Le recueil est bien présenté, d'utilisation facile et, bien entendu, contient toutes les références adéquates. On regrettera toutefois une publication anticipée qui ne peut rendre compte des développements actuels. Ceux-ci feront peut-être l'objet d'un troisième volume de cette excellente collection.

O. CORTEN.

BLOED, Arie et VAN DIJCK, Pieter (Ed.), *The Human Dimension of the Helsinki Process — The Vienna Follow-up Meeting and its Aftermath*, Dordrecht / Boston / London, Nijhoff, 1991, xvi et 334 pages.

On sait que la protection des droits de la personne constitue l'un des objectifs essentiels de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Considérés avec prudence dans l'Acte final d'Helsinki, qui insistait autant sur le principe de non-intervention que sur le respect des droits individuels, ces derniers ont graduellement acquis une place de premier rang dans ce qu'il est convenu d'appeler le « processus d'Helsinki ». La « dimension humaine » de la C.S.C.E. n'a fait que croître et embellir, comme en témoigne l'attention privilégiée que la Charte de Paris porte aux droits de la personne. Les « réunions de suivi », dont le but était de débattre de la mise en oeuvre de ces droits et de contrôler leur respect effectif, constituent assurément un facteur important de cette évolution. En éditant ce nouvel ouvrage centré sur la réunion de suivi de Vienne (1986-1989), A. Bloed et P. Van Dijk poursuivent leur étude de la « dimension humaine » de la C.S.C.E. Il fait en effet suite à l'ouvrage collectif sur les droits de la personne dans le processus d'Helsinki qu'ils avaient édité en 1985 et à la collection de documents portant sur le processus dans son ensemble, rassemblés en 1990 par A. Bloed (v. cette *Revue*, 1990, p. 570). Le présent ouvrage se divise en trois parties. La première contient des contributions traitant spécifiquement de la réunion de Vienne, au sein desquelles l'on retiendra une analyse du rôle joué par les États neutres et non-alignés dans la réunion. La deuxième porte sur les mécanismes et les procédures de mise en oeuvre de la « dimension humaine ». L'importance des questions procédurales dans la protection des droits de la personne n'a pas été négligée par les éditeurs qui ont choisi de voir ce sujet traité à travers trois contributions; dont une, dessinant le fonctionnement actuel et les perspectives du système de la C.S.C.E., leur est due personnellement. Cette section contient aussi, dans l'analyse du contentieux réciproque qui a opposé les Pays-Bas à la Tchécoslovaquie, une illustration concrète du fonctionnement de ces mécanismes et de la pratique — généralement peu connue — qui s'est développée entre les États parties dans le domaine de la « dimension humaine ». La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude plus détaillée de quelques droits spécifiques, tels la liberté d'expression, de religion, ou les droits des minorités (traités par F. Ermacora). Enfin, le lecteur trouvera en annexe plusieurs documents liés tant à la réunion de Vienne elle-même qu'aux rencontres ultérieures de la C.S.C.E.

P. KLEIN.

BUTLER, William E. (ed.), *Control over Compliance with International Law*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1991, VI et 209 p.

La nécessité d'une application effective du droit international a été, est et restera sans doute un des problèmes les plus préoccupants pour les internationalistes. Le refus des États-Unis d'exécuter l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 1986, malgré les appels de l'Assemblée générale, n'est qu'un exemple parmi d'autres qui montre le paradoxe d'un droit international souvent bafoué par ceux qui l'encensent en d'autres situations. Dans ce contexte, le problème du contrôle du respect du droit international acquiert une importance fondamentale. William Butler a rassemblé des contributions de juristes britanniques et soviétiques qui traitent le problème sous divers aspects. On se réjouira en particulier des parties consacrées au droit international de l'environnement, intitulé « Ecological Security », et au respect des droits de la personne. D'autres chapitres sont consacrés au désarmement, aux conventions de l'O.I.T., du CIRDI et au contrôle du respect du droit des conflits armés.

L'entreprise est dans l'ensemble une réussite, et fournit au chercheur une base intéressante de travail à propos d'un sujet trop souvent négligé.

O. CORTEN.

CARREAU, Dominique, *Droit international*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Pedone, 1988, 621 p.

La seconde édition de l'intéressante synthèse présentée par Dominique Carreau du droit international suit le plan suivant.

L'ouvrage commence par une introduction historique qui place le droit contemporain en perspective.

Vient ensuite une première partie intitulée « La suprématie du droit international » et consacrée à la supériorité du droit international par rapport au droit interne (reconnu au plan international, plus discuté au plan interne) et à la hiérarchie des normes au sein du droit international (absence de hiérarchie entre sources, mais apparition d'une hiérarchie substantielle controversée : le *ius cogens*).

La deuxième partie est consacrée à l'élaboration du droit international. Sont successivement abordés : les traités entre États, les accords passés entre et par des autorités non étatiques et les engagements non contraignants entre États (le droit international flexible ou « soft law ») ; les actes unilatéraux des États et des organisations internationales ; la coutume, les principes généraux du droit et les sources subsidiaires (doctrine, jurisprudence et équité).

La troisième partie traite de l'application des normes du droit international. Premier titre : l'application du droit international dans l'ordre international ; les destinataires des normes ; la personnalité internationale subdivisés en :

- les sujets à plénitude de compétence : les États,
- les sujets à compétences spécialisées : les institutions internationales et,
- les sujets à compétence limitée (individus, sociétés et organisations non gouvernementales).

Deuxième titre : l'application du droit international dans l'ordre interne : on y traite successivement des obstacles à cette application (applicabilité directe limitée, structure juridique interne inadaptée) et de l'application du droit international par le juge interne français.

La quatrième partie étudie le contrôle de l'application des normes du droit international. Titre I Les moyens non juridictionnels : le recours à des mesures de contrainte, le recours aux organisations internationales, le recours à des moyens diplomatiques. Titre II Les moyens juridictionnels : l'arbitrage international, le juge international et le contrôle de l'application du droit international par le juge national. Ce chapitre — très intéressant — examine : la compétence du juge national pour écarter la règle nationale étrangère contraire à une norme internationale ; la reconnaissance des actes des gouvernements étrangers violant le droit international et le contrôle possible par le juge interne de la licéité internationale des actes des gouvernements étrangers.

Ce volume, qui reste d'une ampleur modeste, a le grand mérite de centrer son attention sur certaines parties de la matière et à développer en particulier celles qui sont à la cheville de l'ordre interne et de l'ordre international. Séduit par le concept de droit transnational, il s'attache à développer l'analyse des acteurs privés de la vie internationale, les rapports contractuels entre États et personnes privées ou des personnes privées entre elles. Les développements sur l'application du droit international en droit interne sont d'un très grand intérêt. En filigrane perçent la grande autorité de l'auteur dans le domaine du droit économique international et sa volonté de montrer la place de chacun des acteurs dans les relations transnationales.

Le choix délibéré des matières comporte sans doute un revers. L'ouvrage passe sous silence des entités non-étatiques qui agitent pourtant beaucoup d'esprits : peuples, insurgés, Saint-Siège. L'activité et la valeur normative des résolutions des organisations internationales, caractérisées par l'auteur comme un « acte unilatéral » est, à notre sens, sous-estimée ; les règles relatives aux relations amicales entre États et autres principes généraux gouvernant les relations internationales ne sont pas abordés, pas plus que celles relatives aux « espaces » (territoire etc.). Mais, soyons de bon compte, il s'agissait d'un choix délibéré de l'auteur qui, en soulignant l'impact du droit international sur les droits internes et sur les particuliers, a l'avantage d'attirer l'attention de milieux différents sur l'influence du droit international sur la vie de tous les jours.

Jean SALMON.

DE GROOT, Gérard-René, *Staatsangehörigkeitsrecht im Wandel* (trad. *Le droit de la nationalité en mouvement*), ed. Carl Heymanns Verlag K.G., Köln, Berlin, Bonn, München, T.M.C. Asser Instituut, Den Haag / Niederlande, 1989, 440 p.

Le but de ce travail est une étude comparative sur les modes d'acquisition et de perte de la nationalité en Belgique, en Allemagne Fédérale, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche, en Suisse et en Espagne.

L'auteur, pour chaque État, retrace un historique de l'évolution du droit de la nationalité, et observe les tendances manifestées par les législations nationales, à opter pour le *ius soli* ou le *ius sanguinis*, ou pour une combinaison des deux critères.

Il apparaît à travers tous les exemples cités qu'il n'existe pas en Europe occidentale de cohésion, mais que les questions d'acquisition ou de perte de nationalité demeurent dans le « domaine réservé » des États.

Appréciant l'extrême richesse du livre, nous souhaitons que l'auteur donne une suite à son ouvrage qui, édité en 1989, ne tient pas compte des bouleversements politiques survenus en Europe de l'Est et des répercussions qu'ils ne manqueront

pas d'avoir sur le droit de la nationalité qualifié avec justesse d' « en mouvement » par le professeur de Groot.

Ch. ROLLAND.

GLASSNER, Martin Ira (Ed.), *Bibliography on Land-Locked States*, 3<sup>e</sup> éd., Dordrecht / Boston / London, Nijhoff, 1991, 265 pages.

Auteur de nombreuses études sur les États enclavés, le professeur Glassner propose, avec cette troisième édition de sa désormais célèbre bibliographie, une très riche source de documentation sur ce sujet lié à bien des domaines du droit international public. L'ouvrage, un peu plus exhaustif à chacune de ses rééditions, reprend les références de l'ensemble des documents des diverses instances des Nations Unies qui se sont penchées sur les problèmes liés à l'enclavement, de même que celles des documents et publications d'autres organisations intergouvernementales. Il comprend aussi une liste très complète des ouvrages et articles de doctrine, des consultations et des études, même non publiées, qui ont été consacrées au sujet. Il se clôt sur trois index (auteurs, titres et sujets), dont l'examen permet de mesurer combien sont nombreux les domaines que touchent la question de l'enclavement, des sanctions économiques aux servitudes internationales, en passant par les processus d'intégration économique. Il s'agit d'un ouvrage précieux, réalisé avec un très grand soin, et qui constituera la base obligée de toute recherche ou réflexion sur la question de l'enclavement et les problèmes qui y sont liés.

P.K.

GOMBAC, Boris, *Les zones franches en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 1991, 310 pages.

Cet ouvrage traite un sujet pour le moins original. Qui sait que de nombreux États entretiennent des espaces de franchise douanière à la périphérie de la Communauté économique européenne ? À côté d'Andorre, de Saint-Marin ou du Liechtenstein, une myriade d'enclaves aux facilités douanières peu connues existent. Il convient d'y ajouter les bases militaires ou les boutiques hors-taxes, et d'autres espaces encore... C'est la diversité fonctionnelle et statutaire de ces espaces qui est exposée et synthétisée dans cette étude basée sur une thèse de doctorat défendue sur ce thème à l'Institut de hautes études internationales. Solidement documenté, utilement complété par des index et une bibliographie exhaustive, l'ouvrage éclaire les différents régimes douaniers au vu des nécessités économiques et des héritages historiques autant que des différences juridiques. Comme le souligne Lucius Caflisch dans la préface, outre le travail d'analyse et la classification, « M. Gombac réussit à donner à son ouvrage le caractère d'une synthèse : la diversité des régimes examinés ne l'empêche pas de les comparer et de leur découvrir des traits communs ». En six chapitres principaux, l'auteur traite : de la définition de certaines notions douanières (I), du territoire douanier de la C.E.E. et de ses particularités (II), des zones franches en Europe en général et de la réglementation communautaire concernant les zones franches (III), des zones franches et des entrepôts douaniers non réglementés par les actes communautaires (IV), des enclaves douanières communautaires et non communautaires (V) et d'autres facilités douanières s'appliquant au commerce frontalier, au transport sans contrôle douanier dans les zones-frontières etc. (VI). L'auteur voit dans les facilités douanières de nécessaires exceptions aux frontières douanières qui « limi-

tent les possibilités de développement économique et social de l'homme. La rapidité des transformations politiques et économiques affectant le Monde fait ainsi des zones franches un instrument essentiel, actuel et d'avenir des relations économiques internationales pour surmonter de nombreux obstacles politiques ou administratifs. Car ceux-ci sont le plus souvent les restes anachroniques d'un monde qui, en s'organisant, inventa et dessina des frontières politiques sans respect des nécessités économiques et des habitudes de leurs populations ».

Alain DAEMS.

*Humanité et droit international, Mélanges René-Jean Dupuy*, Paris, Pédone, 1991, 382 pages.

Ces *Mélanges* offerts au dédicataire René-Jean DUPUY sont remarquables. Ils rendent hommage au grand internationaliste par des contributions de grande valeur centrées sur la place et la fonction de l'humanité dans le droit international contemporain. Il n'est pas inutile de souligner que, dans la pensée du dédicataire, l'humanité ne se réduit pas à l'humain, ni l'humain à l'individu. Alors que la place grandissante de l'individu dans l'élaboration juridique internationale ne cesse d'être mise en avant par la doctrine et par René-Jean DUPUY lui-même dans ses études sur les droits de l'homme, celui-ci a étendu ses recherches à la notion, controversée, de patrimoine commun de l'humanité. Sans oublier ses études sur le droit de la mer et le droit au développement. Les contributions à ses *Mélanges* reflètent cette diversité. Devant l'inanité de vouloir résumer ces contributions et l'injustice de privilégier l'un ou l'autre auteur, nous préférons reproduire la totalité des titres des études de ces *Mélanges René-Jean Dupuy*, qui figureront en bonne place dans toute bibliothèque de droit international.

Georges TENEKIDES : *La carrière d'internationaliste de René-Jean Dupuy*.

Georges ABI-SAAD : « *Humanité* » et « *Communauté internationale* » dans l'évolution de la doctrine et de la pratique du droit international.

Daniel BARDONNET : *Le projet de Convention de 1912 sur le Spitsberg et le concept de patrimoine commun de l'humanité*.

Mario BETTATI : *Souveraineté et assistance humanitaire*.

Jean BOULOUIS : *Nation, humanité et droit international*.

Boutros Boutros GHALI : *L'OUA durant un quart de siècle*.

Antonio CASSESE : *La valeur actuelle des Droits de l'homme*.

Robert CHARVIN : *Le concept d'humanité et la doctrine soviétique du droit international*.

Gérard COHEN-JONATHAN : *Quelques observations sur le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies*.

Claude-Albert COLLIARD : *Espace atmosphérique et grands fonds marins*.

Benedetto CONFORTI : *Humanité et renouveau de la production normative*.

Jean-Pierre COT : *Le Parlement européen ; fausse perspective et vrai paradoxe*.

Pierre-Marie DUPUY : *Humanité, communauté et efficacité du droit*.

Maurice FLORY : *Pour un droit social international*.

Thomas F. FRANCK : *The relations of justice to legitimacy in the international system*.

Gilbert GUILLAUME : *Le statut de l'Antarctique, réflexions sur quelques problèmes récents*.

Jean IMBERT : *La capacité de l'étranger à succéder en France : concession humanitaire ou intéressée (1789-1804) ?*.

Paul ISOART : *La République conquérante (1880-1912) : Droits de l'Homme ou Droits de la France ?*.

- Sir Robert JENNINGS : *Chambers of the International Court of Justice and Courts of arbitration.*
- Manfred LACHS : *Some comments on Ad Hoc Chambers of the International Court of Justice.*
- Keba M'BAYE : *Droits de l'Homme et pays en développement.*
- Marcel MERLE : *Le concept de transnationalité.*
- Claude NIGOUL : *René-Jean Dupuy et le fédéralisme : de Georges Scelle à Alexandre Marc.*
- Paul REUTER : *L'origine du projet de Communauté européenne de défense : souvenirs et réflexions.*
- Joël RIDEAU : *Communautés de droit et États de droit.*
- Oscar SCHACHTER : *The greening of International Law.*
- Giuseppe SPERDUTI : *Sur la notion de « droits et obligations de caractère civil » dans l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme.*
- Hubert THIERRY : *De la clôture à l'ouverture. Réflexions sur la pensée de René-Jean Dupuy.*
- Maurice TORELLI : *Stratégie juridique et stratégie militaire.*
- Jean TOUSCOZ : *La souveraineté économique, la justice internationale et le bien commun de l'humanité.*
- Antonio TRUYOL Y SERRA : *Leibniz et l'Europe.*
- Nicolas VALTIOSOS : *Nation, État, région et communauté universelle : niveaux et étapes de la protection universelle des droits de l'homme.*
- Georges VEDEL : *Les droits de l'homme : quels droits ? Quel homme ?*
- Daniel VIGNES : *L'homme ACP, acteur et bénéficiaire principal du développement dans Lomé III et IV.*
- Charles ZORGBIBE : *Communauté internationale ou concert des grands ? Les États-Unis et l'héritage wilsonien.*

A. DAEMS.

JIMÉNEZ PIERNAS, Carlos (ed.), *La Responsabilidad internacional. Aspectos de derecho internacional público y derecho internacional privado*, XIII jornadas de profesores de derecho internacional y relaciones internacionales, 1989, Alicante, 1990, 659 p.

Cet ouvrage reprend les travaux de la XIII<sup>e</sup> rencontre organisée par l'Association espagnole des professeurs de droit international ou relations internationales. Il est divisé en une partie consacrée au droit international public, une autre au droit international privé, et une troisième aux relations internationales en général.

Pour ce qui concerne la première, on lira avec attention, après avoir découvert la présentation de Carlos Jiménez Piernas sur l'état de la codification du droit de la responsabilité internationale, les communications relatives à la responsabilité internationale dans ses relations avec l'environnement. Les problèmes les plus fondamentaux en la matière sont abordés de front par les intervenants. On trouvera notamment traitées les questions de l'imputabilité, des insuffisances de l'obligation de prévention, mais aussi des points plus spécifiques tels la pollution des fleuves dans les travaux de la C.D.I., les obligations contenues dans la Convention de Montego Bay ou la Convention sur les ressources minérales antarctiques. L'ouvrage se poursuit par deux travaux qui touchent à la règle du non-recours à la force, puis par une série de communications touchant à des domaines plus divers, une d'elles étant consacrée à la réparation dans le cas de l'affaire qui opposait le Nicaragua aux États-Unis.

La partie relative au droit international privé n'est pas limitée au droit espagnol, mais reprend des contributions centrées sur des droits étrangers (Suisse et Royaume-Uni), ou abordant les problèmes d'une manière plus générale, à l'instar de Antonio Marín López qui propose une étude sur la loi applicable à l'enrichissement sans cause.

La dernière partie est centrée sur la coopération internationale en Méditerranée.

On ne peut que se féliciter de cette approche pluridisciplinaire, qui va de pair avec l'opportunité du choix des sujets et la qualité des contributions fournies.

O.C.

JOHNSTON, Douglas M. et VALENCIA, Mark J., *Pacific Ocean Boundary Problems. Status and Solutions*, Publications on Ocean Development, vol. 16, Dordrecht, Nijhoff, 1991, vii et 214 p.

Il est sans doute inutile de s'attarder longuement sur l'intérêt que peut avoir ce type d'étude pour le chercheur en droit international en quête d'informations sur la pratique des États en matière de délimitation maritime. Depuis l'adoption de la Convention de Montego Bay en 1982, d'abondants problèmes de délimitation maritime se sont posés à la suite de l'adoption par les États de nombreux actes unilatéraux contradictoires. La région du Pacifique n'y échappe pas. Le présent ouvrage commence par faire un rappel des notions théoriques relatives aux problèmes de délimitation des espaces maritimes (chapitre 1) et traite des différentes phases qui mènent à la fixation des délimitations maritimes (chapitre 2). Le chapitre 3 est consacré à une description générale des questions de délimitation du Pacifique en abordant les caractéristiques propres à chaque sous-région (Pacifique Nord-Est, Pacifique Nord-Ouest, Pacifique Ouest, Pacifique Sud-Ouest et Pacifique Est et Sud-Est) et en mettant en exergue les arrangements de gestion commune ou les accords de délimitations existants ainsi que les différentes zones litigieuses. Le quatrième chapitre aborde, sous-région par sous-région, les points litigieux et leurs enjeux, pour ensuite envisager les différentes solutions possibles. Bien référencié et complété d'une vingtaine de cartes (certaines n'étant malheureusement pas toujours très claires), cet ouvrage est très certainement indispensable pour toute personne concernée par le sujet.

E. ROBERT.

KÄLIN, Walter, MALINVERNI, Giorgio, NOVAK, Manfred, *Die Schweiz und die UNO — Menschenrechtspakte* (La Suisse et les Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme), Helbing Lichtenhahn, Basel und Frankfurt am Main, 1991.

Cet ouvrage divisé en deux parties revêt un caractère « d'incitation à la ratification ».

Dans la première partie, les auteurs exposent les intérêts et les motifs de la ratification. Les professeurs Nowak et Malinverni traitent du contenu des Pactes adoptés en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies (Pacte I relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; Pacte II relatif aux droits civils et politiques). Les auteurs montrent que la Suisse, en ratifiant ces pactes, viendrait renforcer le système de la Commission européenne des droits de l'homme auquel elle adhère déjà.

Le professeur Malinverni se livre à un examen intéressant des rapports entre le Pacte I et la Charte sociale européenne et entre le Pacte II et la Commission européenne des droits de l'homme. Cette étude concerne les droits et libertés mais n'évoque pas la coexistence des procédures. Conscient des difficultés que peut poser, surtout en matière de police des étrangers, la ratification des Pactes, Malinverni envisage le problème des réserves aux Pactes.

Quant au professeur Kälin, il insiste sur les intérêts de la ratification des Pactes. Le choix des arguments se veut très rassurant pour la Suisse. À cet effet, il évoque le renforcement de l'idée des droits de l'homme, l'indépendance de la Suisse favorisée par la paix mondiale, la limitation de risques de nouveaux afflux de réfugiés et la possibilité, à long terme, d'accroître les investissements suisses dans le Tiers Monde.

La deuxième partie reprend le texte des Pactes (allemand-français) et cite des exemples de requêtes individuelles y faisant référence.

On peut regretter que cet ouvrage insiste un peu trop sur les seuls intérêts suisses au lieu de dégager le rôle futur qu'entend développer la Confédération helvétique après la ratification des Pactes.

Ch. ROLLAND.

MANN, F.A., *Further Studies in International Law*, Clarendon Press, Oxford, 1990, 400 p.

C'est avec beaucoup de tristesse que l'on recense ici ce qui est sans doute le dernier livre de Francis Mann. Personnage hors du commun, d'une intelligence exceptionnelle, fin, caustique, spirituel, praticien dans l'âme, mais attentif à la recherche scientifique, il a mené une carrière parallèle d'avocat et de professeur avec un extraordinaire bonheur. Sa spécialité était certainement cette zone où droit interne, droit international privé et droit international public se rejoignent dans l'application aux cas portés devant les juridictions internes.

Dans cet ouvrage, Mann a rassemblé divers travaux parus dans des revues ou recueils divers. On y retrouve :

- The Doctrine of International Jurisdiction Revisited after Twenty Years, paru au *Recueil* des cours de l'Académie de droit international en 1984 ;
- The Doctrine of *Jus Cogens* in International Law ;
- Britain's Bill of Rights ;
- The Consequences of an International Wrong in International and National Law ;
- State Corporations in International Relations ;
- The Protection of Shareholders' Interests in the Light of the Barcelona Traction Case ;
- British Treaties for the Promotion and Protection of Investments ;
- The Aminoil Arbitration ;
- The Theoretical Approach Towards the Law Governing Contracts between States and Private Foreign Persons ;
- Uniform Statutes in English Law ;
- The State Immunity Act 1978 ;
- 'Inviolability' and Other Problems of the Vienna Convention on Diplomatic Relations ;
- Reflections on the Prosecution of Persons Abducted in Breach of International Law ;
- The International Enforcement of Public Rights ;

- Compound Interests as an Item of Damage in International Law ;
- The Judicial Recognition of an Unrecognized State ;
- The Effect in England of the Compulsory Acquisition by a Foreign State of the Shares in a Foreign Company.

Cette liste de sujets passionnants suffit à se rendre compte de l'exceptionnel intérêt de ce recueil. On y retrouve le Dr Mann de toujours, clair, précis, juriste dans le plus profond de ses fibres, mais ne cachant pas ses choix ; éinglant pour les raisonnements médiocres ou illogiques, et parfois aussi d'une extraordinaire partialité pour défendre l'intérêt privé face à ce qu'il estimait — en dépit de règles internationales très claires — être des privilèges d'un autre âge (problème de l'inviolabilité des documents diplomatiques par exemple). Si l'homme a disparu, son oeuvre faite d'intelligence et de réalisme fera, pour longtemps, la délectation de ses lecteurs.

Jean Salmon.

MARESCA, Adolfo, *Dizionario giuridico diplomatico*, Milano, Giuffrè editore, 1991, 641 p. ISBN 88-14-02593-2.

Adolfo Maresca est bien connu par ses nombreux travaux dans le domaine diplomatique et consulaire. Cette expérience rend d'autant plus utile l'ouvrage qu'il nous propose ici : un dictionnaire de la terminologie diplomatique.

L'ouvrage est conçu simplement. Il rassemble, par ordre alphabétique, environ 850 mots ou expressions de la langue diplomatique. En dépit du titre, l'ouvrage renseigne également quelques termes qui relèvent plus de la science politique ou de l'histoire des relations internationales que du droit (par exemple, morale internationale, realpolitik, tiers-monde, perestroïka, ou Nord Sud) ou encore de la terminologie protocolaire (excellence) voire mondaine (black tie par exemple). La liste comporte également les noms de plusieurs organisations internationales.

Toute cette terminologie est utilement choisie. Sans doute quelques affaires judiciaires sont citées (par exemple, Lotus ou Wimbledon) ainsi que quelques entités géographiques (telles que les îles Aaland ou le Territoire de Trieste) sans que l'on sache très bien pourquoi ces affaires ou ces entités sont sélectionnées et pas d'autres ; mais c'est là une particularité mineure qui n'enlève rien au mérite à l'entreprise. On note un souci très net d'actualisation de la terminologie, sans nous cacher les secrets des mots quelque peu oubliés comme « réversales ».

Sous chaque mot, l'auteur propose une définition, donne éventuellement des exemples historiques et définit succinctement le régime juridique de l'institution examinée. L'ouvrage se clôt sur un index.

Le tout est fait succinctement, avec science et à propos. C'est un ouvrage à recommander à ceux qui veulent se familiariser avec les mots courants du langage diplomatique et se replonger dans la langue de Dante.

Jean SALMON.

McDOUGAL, Myres S. and associates, *Studies in World Public Order*, New Haven Press, Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, 1987, 1058 p.

Cet ouvrage est la réédition d'un ouvrage paru en 1960 qui réunissait une série d'articles écrits par le maître de la Yale Law School en collaboration avec divers collègues et disciples.

On y trouve, entre autres, les contributions suivantes :

- The identification and appraisal of diverse systems of public order (avec H.D. Lasswell) (1959).
- The impact of international law upon national law : A policy oriented perspective (1959).
- International coercion and world public order : The general principles of the law of war (avec F.P. Feliciano) (1958).
- The rights of man in the world community : constitutional illusions versus rational action (avec G. Leighton) (1949).
- Treaties and congressional-executive or presidential agreements : interchangeable instruments of national policy (avec Asher Lans) (1945).
- The veto and the Charter : an interpretation for survival (avec Richard N. Garner) (1951).
- The hydrogen bomb tests in perspective : Lawful measures for security (avec Norbert A. Schlei).
- Crisis in the law of the sea : Community perspectives versus national egoism (avec William T. Burke) (1958).
- Perspectives for a law of outer space (avec Leon Lipson) (1958).
- The comparative study of law for policy purposes : value clarification as an instrument of democratic world order (1952).
- Perspectives for an international law of human dignity (1959).

L'ouvrage se clôt sur un compte rendu par Florentino Feliciano de l'ouvrage de Wilfred Jenks, « The Common Law of Mankind », une table des affaires citées et un index.

Il faut se réjouir de cette réédition qui rend accessible une série d'études dispersées de Myres McDougal, que l'on partage ou non les opinions de son auteur et sa conception du droit international. Elles ont marqué suffisamment des générations de juristes américains pour que l'on s'en préoccupe. Le recul de l'histoire — on l'a vu, toutes ces contributions sont antérieures à 1960 — permet une mise en perspective de l'utilisation franche et ouverte du droit à des fins politiques.

J.S.

MERRILLS, J.G., *International Dispute Settlement*, Second Edition, Cambridge, Grotius publications Limited, 1991, xxii et 288 p.

L'ouvrage constitue la deuxième édition d'une étude parue en 1984. Son objet est d'actualiser les enseignements de la première en prenant en compte la pratique récente dans les techniques de règlement pacifique, en analysant par exemple l'affaire du *Rainbow Warrior*. L'étude est divisée en 11 chapitres reprenant les modes classiques de règlement pacifique (négociation, médiation, enquête, ..) ou des mécanismes plus spécifiques comme celui prévu dans la Convention de Montego Bay, le dernier contenant un jugement général et des perspectives d'évolution. En plus de l'énonciation des règles théoriques, on découvrira avec profit une description des mécanismes. Un index général, une table des traités et des affaires citées complètent l'ouvrage, qui constitue assurément une étude claire et sérieuse du sujet abordé.

O.C.

MIGLIORINO, Luigi, *Gli Accordi internazionali sugli investimenti*, Milano, Giuffrè, 1989, 255 p.

Les accords d'investissement gèrent un secteur non négligeable des relations économiques internationales. Ils sont le plus souvent conclus entre États industrialisés (investisseurs) et États en voie de développement, États hôtes.

L'objet de la recherche entreprise est de savoir si l'analyse de la pratique permet de découvrir l'existence de règles générales de droit international public en matière d'investissement.

Dès lors, l'auteur s'attache à analyser dans de multiples accords le contenu de notions telles que : investissement, investisseur, traitement réservé aux investissements, transfert de biens et capitaux. Pour certaines notions, l'auteur constate une grande variété de contenu, tandis que pour d'autres, il remarque plus de convergence.

Les garanties contre les risques non commerciaux sont, elles aussi, prévues pratiquement dans chaque accord mais varient dans leurs modalités, qu'il s'agisse de nationalisations, d'expropriations ou de cas de dommages causés par des guerres, révolutions ou autres événements de ce genre. Les investisseurs peuvent s'assurer, dans leur pays, contre ces risques non commerciaux. En cas de paiement d'un sinistre, l'assureur puis l'État est subrogé dans les droits de l'assuré. Cette subrogation ne constitue cependant pas un fondement juridique pour une subrogation sur le plan international. C'est pourquoi certains accords la prévoient.

Le dernier chapitre est consacré au règlement des différends entre États contractants et relatifs à l'application ou l'interprétation de l'accord ou de différends entre un État contractant et l'investisseur de l'autre État. De multiples voies sont ouvertes. Elles sont présentées par l'auteur.

La pratique des accords d'investissement est hétérogène, estime Luigi Migliorino. Cependant, il relève tout de même cinq points qui reçoivent des traitements relativement univoques. Il s'agit du traitement de l'investissement, du libre transfert des biens et capitaux, de la nationalisation et de son indemnisation, de la reconnaissance de la subrogation de l'État à l'investisseur indemnisé et enfin du recours à des arbitrages internationaux. Il constate cependant que cette convergence concerne plus le principe que le contenu qui reste essentiellement variable d'un accord à l'autre.

On ne peut donc conclure à l'existence des règles générales correspondant aux tendances rencontrées dans les accords.

L'étude, bien que répondant par la négative à la question que se posait l'auteur, est d'un bel intérêt par l'ampleur et la présentation systématique de la recherche entreprise.

La publication d'un index des accords cités aurait contribué à une consultation aisée et plus pratique de l'étude.

D.M.

ODA, Hiroshi (ed.), *Law and Politics of West-East Technology Transfer*, Dordrecht, Martinus Nijhoff / Graham & Trotman, 1991, VIII et 265 p.

Le livre est basé sur les travaux d'une Conférence centrée sur le Cocom qui s'est déroulée en octobre 1988 à Tokyo. C'est dire que l'intérêt de sa publication est en grande partie historique. On retrouvera dans l'ouvrage des contributions de caractère juridique, dont une est consacrée au droit international, mais aussi de caractère politique. Plusieurs législations relatives au transfert de technologies sont

examinées, dont la loi japonaise. Les impacts de la *perestroïka* sur le sujet sont également analysés.

O.C.

PARK, Ki-Gab, *La Protection de la Souveraineté aérienne*, Éd. A. Pedone, Paris, 1991, 403 p.

Dans sa première partie consacrée à déterminer le contenu et les limites du principe de la souveraineté aérienne, l'auteur insiste sur les liens qui unissent la détermination de ces limites, avec le droit de la mer, et le choix d'une limite entre l'espace atmosphérique et l'espace extra-atmosphérique. M. Ki-Gab Park réalise également des études de cas pour des zones où les enjeux de sécurité prédominent (R.F.A., R.D.A., Canal de Suez, Canal de Panama, Jérusalem, ..).

Dans une deuxième partie, s'appuyant sur une documentation très riche, l'auteur traite des atteintes possibles à la souveraineté aérienne et de leurs justifications, ainsi que des mesures de protection qui tantôt n'impliquent pas l'emploi de la force armée et tantôt y recourent.

Cet ouvrage d'une grande clarté rend même les passages les plus techniques très abordables pour des juristes non spécialisés en droit aérien.

Ch. ROLLAND.

RAMÍREZ NECOCHEA, Mario, professeur à la faculté de droit de l'Université du Chili, *Temas para un Derecho de la Humanidad*, Santiago, Chili, Editorial Aletia-Libros, 1991, 146 p.

Thèmes pour un Droit de l'Humanité est une invitation à réfléchir sur l'avenir de l'humanité, sa vulnérabilité et sa survie. C'est un ouvrage où l'auteur met en garde contre tous les atteintes et dangers pour l'humanité en signalant que la solution dans ce domaine doit venir du droit, lequel ne peut être élaboré que dans une approche interdisciplinaire.

L'ouvrage comporte cinq parties. La première partie contient un exposé sur la notion du droit de l'humanité, ses limites et le contenu de ce droit. Le concept d'« humanité » est présenté comme un système écologique-culturel ayant sa propre unicité, ses besoins spécifiques et requérant des normes juridiques propres. Ces normes débordent largement le cadre classique des instruments formellement obligatoires comportant des engagements sans réciprocité de la part des États, pris dans l'intérêt commun de l'humanité. Le contenu de ce droit serait représenté par le droit de l'environnement et par les droits de l'homme du fait qu'ils protègent l'humanité en général et chaque personne en particulier. L'auteur estime que sur le plan international le droit de l'humanité devrait être considéré comme une règle de *jus cogens* au sens des articles 53 et 64 de la Convention de Vienne sur le droit des traités et, sur le plan interne, comme une règle d'ordre public. A ce propos on se souviendra que la Commission du droit international analysa ce droit lorsqu'elle examinait la distinction entre crimes et délits internationaux parmi les faits internationalement illicites commis par les États. Certes, la Commission proposa de considérer comme un crime d'État la pollution massive de l'environnement humain (article 19, par. 3 (d) de la première partie du projet). La deuxième partie porte sur l'activité destructrice de l'homme dans les domaines du nucléaire, la couche d'ozone, l'effet de serre, les pluies acides, la déforestation des bois, etc. La troisième partie est consacrée au sujet de la population et du développement.

L'auteur montre bien que les disparités du développement dans le monde et le maintien de la paix ne sont pas sans conséquence sur l'environnement et les droits de l'homme. Dans la quatrième partie, « une nouvelle civilisation », l'auteur plaide pour une nouvelle forme de pensée en vue de sauvegarder l'environnement et créer une société plus humaine, les sciences exactes et sociales constituant un outil important pour analyser les problèmes de notre civilisation. La cinquième partie contient un essai dans lequel le professeur Ramírez propose l'établissement de l'institution du défenseur du peuple (*ombudsman*) au Chili ainsi que les principes devant le soutenir. Les traités en matière des droits de l'homme auxquels le Chili est partie demandent de l'État l'adoption de mécanismes juridiques efficaces de protection. Dans une démocratie les conflits entre les attributs du pouvoir de l'État et les garanties de la liberté des individus devraient être résolus par de mécanismes efficaces de contrôle tel que celui de l'*ombudsman*.

Le livre du professeur Ramírez doit être bienvenu. C'est un livre éclairant, bien structuré et convaincant. On trouve ici une bonne synthèse sur ce droit nouveau, pas encore achevé mais que s'affermi depuis à peu vingt ans à travers de textes juridiques nationaux et internationaux. En outre, ce livre fait œuvre d'éducation, de formation et d'information. Il est à souhaiter que ce livre soit diffusé et ses idées disseminées. Le Chili porte un lourd passé en matière de violations des droits de l'homme et aujourd'hui les dommages à l'environnement causés par la pollution de l'eau et de l'air ont atteint des limites intolérables. Le rôle de l'opinion publique qui milite pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement est devenu en effet un puissant levier dans la prise de conscience collective à ce sujet.

Luisa LEON

ROSENNE, Shabtai (Ed.), *The International Law Commission's Draft Articles on State Responsibility* (Part I, Articles 1-35), Dordrecht / Boston / London, Nijhoff, 1991, 380 pages.

Les travaux de la Commission du droit international des Nations Unies sur la responsabilité des États sont sans doute l'une des œuvres codificatrices les plus importantes et les plus suivies de cet organe. Les nombreux internationalistes qui se passionnent pour cette matière se féliciteront sans aucun doute de l'initiative du professeur Rosenne qui a rassemblé l'ensemble des documents extraits des *Annuaire*s de la Commission portant sur la première partie du projet d'articles. Il s'agit donc du même matériau brut, que l'on peut maintenant consulter en un seul volume, ce qui dispensera le chercheur des manipulations parfois fastidieuses de huit années d'*Annuaire*s auxquelles il devrait se livrer jusqu'ici. Les documents sont précédés d'une longue introduction de S. Rosenne rappelant les principales étapes de l'œuvre de codification de la matière, entamée dès 1924 sous l'égide de la Société des Nations. On ne pourra en conclusion que regretter, une fois encore, l'absence d'équivalent de pareil recueil en langue française ; mais ceci est, comme on dit, une autre histoire ...

P.K.

ROSENNE, Shabtai (Ed.), *Documents on the International Court of Justice / Documents relatifs à la Cour internationale de justice*, première édition bilingue, Dordrecht / Boston / London, Nijhoff, 1991, xxi + 923 pages.

L'on a plus d'une fois regretté dans ces pages que d'importants recueils de textes de droit international, ne se voient publiés qu'en seule langue anglaise.

Nous partagerons donc l'enthousiasme avec lequel les internationalistes francophones accueilleront assurément cette compilation de documents relatifs à la Cour internationale de Justice. Le présent recueil rassemble un ensemble de textes extrêmement complet, présentés parallèlement en français et en anglais, qui va du Statut et du Règlement de la Cour aux statistiques judiciaires, en passant par les déclarations d'acceptation de compétence obligatoire et les résolutions de l'Assemblée générale concernant le fonctionnement du principal organe judiciaire mondial. Il constitue un complément bienvenu au célèbre ouvrage de référence, *The World Court*, que l'on doit au même auteur.

P.K.

SPIROU, Claire, *La Banque européenne d'investissement. Aspects juridiques de ses opérations de financement*, Études suisses de droit international, vol. 61, Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1990, 225 p.

À l'heure où l'Europe vit dans la préparation du marché intérieur pour la fin 1992 à la suite du processus mis en place par l'Acte unique européen en 1987, la nécessité de diminuer les écarts entre les régions se fait de plus en plus sentir. Il faut à tout prix éviter une « Europe à deux vitesses », le développement économique devant être autant que possible uniforme au sein de l'ensemble communautaire. La libéralisation des marchés de l'Europe 1992, qui va plus loin que l'ancienne notion de « marché intérieur », suscitera inévitablement des écarts entre régions. La Banque européenne d'investissement conserve dans cette perspective un rôle toujours aussi important que depuis sa création en 1958.

C. Spirou décrit dans la première partie de l'ouvrage le cadre institutionnel de la BEI, mal connue, mais dont l'intervention est très importante puisqu'elle constitue le premier emprunteur institutionnel du monde depuis peu. Destinée à contribuer à un développement équilibré et sans heurts de la Communauté, la BEI était chargée de drainer les ressources nécessaires à cette politique en se présentant comme un emprunteur de premier ordre sur les places financières. Cette double opération d'emprunt sur les marchés financiers et de prêt pour satisfaire les demandes des États membres, situe l'action de la BEI dans la lignée d'autres institutions comme la Banque Mondiale. L'auteur analyse d'abord le statut juridique et l'organisation de la Banque, pour ensuite traiter des diverses relations de la BEI avec les institutions communautaires, les États membres et les pays tiers, dont le cas particulier de la Suisse. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse juridique des deux opérations caractéristiques de la Banque, l'emprunt sur les places financières et le prêt auprès des États membres. Une bonne bibliographie complétée de nombreuses références témoigne du sérieux de l'ouvrage et un index en facilite l'utilisation.

ERIC ROBERT.

VAN BAEL, IVO et BELLIS, Jean-François, *Droit de la concurrence de la Communauté économique européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1991, 1284 p.

Ce volumineux ouvrage, initialement paru en anglais, apporte sans conteste un outil très appréciable au praticien du droit communautaire. Le domaine du droit de la concurrence a évidemment déjà fait l'objet de nombreuses études doctrinales, mais le livre des professeurs Van Bael (Collège d'Europe de Bruges) et Bellis (Institut d'études européennes de l'U.L.B.) s'avère d'ores et déjà un ouvrage de référence. La qualité de l'analyse de la pratique de la Commission et de la

jurisprudence de la Cour, ainsi que l'ampleur du champ d'investigation donnent à cet ouvrage tous ses mérites. À l'heure où les sept pays de l'A.E.L.E. vont être soumis à l'ensemble du droit de la concurrence européen, avec la création de l'Espace Economique Européen, le présent ouvrage revêt un intérêt supplémentaire.

L'introduction passe en revue les différentes autorités chargées de mettre en oeuvre le droit communautaire de la concurrence et décrit les modalités de l'action des Communautés en ce domaine. Ensuite, les auteurs abordent l'analyse générale des dispositions de base du droit de la concurrence, les articles 85 et 86 du traité de Rome. Les parties subséquentes du livre traitent chacune d'un aspect plus particulier du droit de la concurrence : le secteur de la distribution, les droits de propriété industrielle et commerciale, les accords de coopération, les concentrations d'entreprises, les associations professionnelles, foires et bourses, la fixation des prix (le partage des marchés, les boycottages collectifs, les cartels de crise et les échanges d'informations), l'abus de position dominante. Certains secteurs spécifiques (par exemple le charbon et l'acier, le secteur bancaire) et l'analyse de la procédure en matière de droit de la concurrence complètent l'ouvrage.

Outre l'analyse des différents domaines du droit de la concurrence communautaire, de nombreuses annexes enrichissent l'étude. On y trouve les dispositions fondamentales des traités C.E.E., C.E.C.A et les règlements, directives, avis et communications concernant le droit de la concurrence. S'y ajoutent différentes listes des décisions de la Commission, des arrêts de la Cour et du tribunal de première instance, et des ordonnances de la Cour. Un bon index rend le livre très complet. Seul regret peut-être, l'inexistence d'une bibliographie, le lecteur devant se satisfaire des nombreux renvois bibliographiques dans le corps même de l'étude.

ERIC ROBERT.

VILLANI, Ugo, *Lezioni su l'ONU e la crisi del Golfo*, Bari, Cacucci, 1991, 193 p.

Ce court ouvrage offre une approche très didactique du récent conflit du Golfe. Publiée intégralement dans sa version anglaise et française, chaque résolution votée par le Conseil de sécurité avant le déclenchement des hostilités fait l'objet des commentaires avertis du professeur Villani. Celui-ci détaille avec précision le contenu des textes et établit des comparaisons avec d'autres résolutions similaires, faisant oeuvre, autant qu'il fût possible, d'originalité dans le choix de ces précédents. Sur un plan interprétatif, le savant italien conclut des débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité que, malgré le caractère peu explicite des termes qu'elle utilise, la résolution 665 comprenait la possibilité pour les États de recourir à la force pour faire respecter l'embargo. D'autre part, l'auteur estime que la « délégation des fonctions coercitives » prévue par les résolutions 665 et 678 était conforme au droit international, au vu des précédents sud-rhodésien et coréen et sur base d'une lecture combinée des articles 39 et 42 de la Charte. Enfin, à la suite du rapport Ahtisaari qui constate que l'Irak a été renvoyé « à l'âge préindustriel », l'auteur émet des doutes quant au respect par l'action militaire des « coalisés » de la condition de proportionnalité établie par la résolution 678.

Les leçons du professeur Villani constituent une source documentaire de précieuse qualité et d'usage aisé pour qui s'intéresse à la manière dont les Nations Unies ont géré certains conflits aigus.

OLIVIER PAYE.

World Bank Administrative Tribunal — Office of the Executive Secretary, *World Bank Administrative Tribunal Reports, 1990, Decisions 87-99 Orders*, nov. 1990, *World Bank Administrative Tribunal Reports 1991, Decisions 100-105 Orders*, Dec. 1991 et *Index of Decisions of International Administrative Tribunals*, third edition, August 31, 1991, 197 p.

Sous l'impulsion de son dynamique et savant Secrétaire exécutif C.F. Amerasinghe, le Tribunal administratif continue à publier des instruments essentiels à la connaissance de sa jurisprudence.

J.S.

Y. DINSTEIN (ed) M. TABORY (Ass. ed), *International Law in a Time of Perplexity, Essays in honour of Shabtai Rosenne*, Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, Boston, London, 1989, 1056 p.

Les travaux de l'ambassadeur Shabtai Rosenne concernant la codification du droit international, les traités, le droit de la mer, et surtout ceux qui concernent la Cour internationale de Justice sont nombreux et font autorité. On ne peut être que rempli d'admiration devant le fait que cette oeuvre impressionnante fut celle non d'un « académique », mais d'un praticien, qui fut toujours actif dans toutes les charges qu'il a remplies.

Rien d'étonnant dès lors que les mélanges qui lui ont été offerts soient à la mesure des amis qui souhaitent lui rendre hommage et rassemblent une série d'études émanant d'un grand nombre de contributeurs dont certains sont des noms prestigieux de la science et de la pratique du droit international.

Afin de ne pas faire de discrimination, on citera dans l'ordre les contributeurs : Roberto Ago, Santiago Benadava, Yehuda Blum, Maarten Bos, Bengt Broms, Maxwell Cohen, Yoram Dinstein, Nathan Feinberg, Carl-August Fleishauer, Thomas Franck, T.D. Gill, L.F.E. Goldie, L.C. Green, Christopher Greenwood, André Gros, Leo Gross, Rosalyn Higgins, Sir Robert Jennings, Eduardo Jiménez de Aréchaga, Lador-Ledere, Jean-Flavien Lalive, Ronald Macdonald, F.A. Mann, Edward McWhinney, Felice Morgenstern, Hermann Mosler, G.E. Do Nascimento e Silva, Eli Nathan, L.D.M. Nelson, Alain Pellet, Michla Pomerance, B.G. Ramcharan, Paul Reuter, W. Riphagen, José Maria Ruda, David Ruziá, Giorgio Sacerdoti, Oscar Schachter, Stephen Schwebel, Chava Shachor-Landau, M.N. Shaw, Bruno Simma, Nagendra Singh, Krzysztof Skubiszewski, Luis B. Sohn, Giuseppe Sperduti, Sompong Sucharitkul, Paul Szasz, Mala Tabory, Santiago Torres Bernardez, E. Ustor, Nicolas Valticos, Daniel Vignes, Prosper Weil et Francis Wolf.

L'ouvrage contient également une biographie et une bibliographie de l'ambassadeur Rosenne. Il se clôt sur un index détaillé. On ne peut que féliciter Yoram Dinstein et ses collaborateurs de ce bel ouvrage.

Jean SALMON.